

248, impasse des Bambous

13600. LA CIOTAT

Monsieur François-Marie SASSO

Commissaire Enquêteur PLU

Mairie d' APPIETTO

164, Strada Lt Toussaint GOZZI

20167 APPIETTO

Lettre recommandée A/R

Objet: Requête PLU

Ref: Parcelles B983 et B2503 selon numérotation figurant au plan projet PLU (quartier Col du Listincone)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous sollicitons afin d'évoquer notre propriété à APPIETTO, car nous avons eu la surprise de constater que le projet de PLU prévoit de classer nos terrains en Zone A.

Ce classement restreint considérablement nos droits à construire et donc la valeur de notre patrimoine.

La ville d'APPIETTO, en lien avec la CAPA, porte depuis plusieurs années, un projet d'aménagement et de construction d'un ensemble immobilier regroupant des logements et de l'équipement public sur nos terrains. Nous avons toujours donné notre accord pour une cession foncière permettant à un aménageur la réalisation de ce projet structurant.

Nous vous signalons que dans cet esprit, une vente à la commune d'APPIETTO des parcelles B979, B134 et B2502, ces deux dernières jouxtant la parcelle B983, a été réalisée le 25 01 2022.

Si nous comprenons bien les enjeux de l'élaboration d'un PLU, la nécessité de sa conformité, dans le cadre de la hiérarchie des normes, avec les règles complexes du PADUC et celles, pas moins simples de la législation de l' Etat français et de l'Union européenne, nous vous demandons néanmoins de bien vouloir classer nos terrains dans un cadre réglementaire qui n'obère pas totalement et définitivement la possibilité de réalisation du projet d'aménagement proposé par la CAPA et accepté par les propriétaires fonciers concernés.

Un classement en Zone d'urbanisation future, (2 ou 3AU) y compris à long terme, serait un moyen de conjuguer la préservation de nos intérêts à ceux de la ville qui conserverait ainsi la possibilité de réalisation d' une extension urbaine sans avoir à procéder à un nouvel investissement pour la réalisation d'un nouveau PLU.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération notre refus concernant le classement de nos terrains en Zone A et vous encourageons à émettre un avis défavorable à ce nouveau PLU.